

*Et autres. C'est pourquoi nous accordons une amnistie (a) générale & sans exception, promettant que tout ce qui s'est passé ci-devant, est de notre part enseveli dans le plus profond oubli, & désirons que ceux qui portent encore (b) aujourd'hui les armes contre leur patrie, désignés sous le nom de Belges, rentrent tranquillement dans le sein de leur famille, attendu qu'ils ne sont pas exceptés de la présente amnistie générale. Comme il pourroit s'être glissé dans la présente déclaration des mots sujets à contestation, nous promettons de nous rendre en personne aux Pays-Bas, pour y traiter conjointement avec les trois Etats réunis de tout ce qui restera à faire, pour opérer le repos & la tranquillité de ces provinces & en effectuer le bonheur. »*

*Donné à Vienne ce 26 Décembre 1792.*

*(Signé) François.*

(a) Cette expression ne regarde pas l'opposition formée en divers tems par les Etats & le corps de la nation en faveur des loix constitutionnelles, opposition qui n'est & ne peut être l'objet d'une amnistie, qui au contraire reçoit ici une approbation flatteuse de la part du monarque, & qui, comme il le dit en toute vérité, n'a tendu qu'à rendre les Belges *heureux* ou à les conserver tels.

(b) *Encore*, c'est-à-dire, dans ce moment actuel, & sans aucun rapport à ce qui est arrivé en 1789 & 1790, où personne, si on en excepte les Vandermerchistes, n'a porté les armes *contre la patrie*. Ce qu'on appelle ici fort improprement *Belges*, d'après les gazettes démocratiques, est une poignée de Vonkistes d'abord rassemblés à Lille, puis incorporés à l'armée Française.